

AFFAIRE N°8 - Attribution d'une subvention complémentaire du FASO aux Cantines Scolaires

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser la dotation complémentaire du FASO (lettre N°8.261/DEC/2 du 17 novembre 1975).

- EN RECETTES au chapitre 459, article 7 372.....272 400 F
- EN DEPENSES au chapitre 459, article 601 (alimentation).....272 400 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nu
Saint-Denis, le
12 janvier 1976
Pour le Préfet
de secrétaire général
Signé: G. DALEX,
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et
des collectivités locales.
Pour le Directeur Délégué
J. LACOSTE